

## **Déclaration de protection de la vie privée**

### ***Comment la Province du Limbourg traite-t-elle les données à caractère personnel ?***

La Province du Limbourg traite les données à caractère personnel des citoyens pour l'exécution des différentes tâches provinciales. Les données à caractère personnel sont des données qui fournissent des informations sur une personne physique, telles qu'un nom, une adresse, une adresse électronique ou une photo d'identité. Cela permet d'identifier la personne. Par exemple, si vous demandez un permis ou une subvention, ou si vous soumettez une plainte ou un recours, nous recueillons et stockons vos données.

Vous êtes alors en droit d'attendre de la Province du Limbourg qu'elle veille à ce que ses employés traitent vos données avec soin. Les règles générales sur le stockage et l'utilisation de vos données sont définies dans la loi néerlandaise sur la protection des données à caractère personnel (Wbp) et, à partir du 25 mai 2018, dans le règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces lois prévoient des règles générales auxquelles la Province doit se conformer lors du traitement de vos données. La politique provinciale sur la protection de la vie privée explique comment la Province veille à ce que vos données soient traitées avec soin et quelles mesures ont été prises pour protéger ces données.

### ***Mesures de sécurité***

La Province garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel en toute sécurité, afin d'éviter que les données ne soient traitées ou fournies plus avant. À cette fin, nous prenons les mesures appropriées pour prévenir les abus, les pertes, les accès non autorisés et autres actions indésirables impliquant des données à caractère personnel. Ces mesures sont définies dans la politique de sécurité de l'information de la Province du Limbourg.

### ***Devoir de confidentialité***

En plus des mesures de sécurité techniques et des procédures telles que le chiffrement des données à caractère personnel et le contrôle de l'accès aux systèmes informatiques, les employés provinciaux ont un devoir de confidentialité et l'accès aux données à caractère personnel n'est accordé qu'aux employés qui y sont autorisés. Le délégué à la protection des données veille au respect des dispositions légales en matière de protection de la vie privée au sein de l'organisation. Nous ne conservons pas vos données plus longtemps que ce qui est strictement nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies. Dans le cas d'un délai de conservation légal, ce délai ne doit pas être dépassé.

### ***Externalisation du traitement des données à caractère personnel***

En principe, vos données à caractère personnel ne seront pas partagées avec des tiers, mais il peut arriver que nous sous-traitions le traitement de vos données à un tiers. Dans ce cas, nous concluons des accords écrits sur la sécurité et la confidentialité de vos données afin d'assurer le même niveau de sécurité et de confidentialité des données à caractère personnel.

### ***Vos droits***

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'ajout, de suppression ou de blocage de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également nous demander de ne pas utiliser vos données à caractère personnel. Vous pouvez faire valoir vos droits en nous en faisant une demande écrite. Il est important que vous puissiez vous identifier et démontrer que votre demande concerne réellement vos propres données à caractère personnel. Il n'est pas permis de consulter les données d'autres personnes.

Nous statuerons dans un délai maximum de quatre semaines sur votre demande. Dans le cas de demandes nombreuses ou complexes, nous pouvons prolonger ce délai de deux mois au maximum, en indiquant nos raisons. En cas de demandes importantes, nous pouvons vous facturer des frais.

Vous trouverez plus d'informations sur vos droits et la façon de les utiliser sous la rubrique « Vie privée : vos droits ».

### ***Droit applicable***

La présente déclaration de protection de la vie privée est régie par le droit néerlandais.

### ***Modification de la Déclaration de protection de la vie privée***

La présente déclaration de protection de la vie privée peut être modifiée à tout moment par la Province du Limbourg, sans avertissement préalable. Les modifications entreront en vigueur dès qu'elles seront publiées sur le site Internet de la Province. Nous vous recommandons de consulter régulièrement cette déclaration de protection de la vie privée afin d'être informé des changements.

### ***Vie privée : vos droits***

En tant que citoyen, vous disposez d'un certain nombre de droits qui vous permettent de vérifier ce qu'il advient de vos données à caractère personnel.

### ***Droit d'accès***

Vous avez le droit de nous demander quelles données nous détenons à votre sujet. Vous pouvez également nous demander de consulter ces données. Vous ne pouvez demander que des informations vous concernant, et non les données à caractère personnel d'autrui. Il n'est pas nécessaire de justifier une demande d'accès. Dans le cas des données relatives à un enfant de moins de 16 ans, une demande d'accès est faite par le(s) parent(s) ou le représentant légal.

### ***Droit de rectification***

La Province a la responsabilité de s'assurer que les données à caractère personnel qu'elle traite sont exactes. Si nécessaire, nous devons mettre ces données à jour. Dans ce contexte, vous avez le droit de faire modifier des données à caractère personnel erronées et de compléter vos données à caractère personnel.

### ***« Droit à l'oubli »***

Dans certains cas, nous pouvons être amenés à supprimer vos données à caractère personnel si vous nous le demandez. Par exemple, si nous n'avons plus besoin de vos données à caractère personnel, si vous nous retirez votre autorisation d'utiliser ces données ou si nous traitons vos données de manière illicite.

Il y a aussi des cas où nous ne sommes pas tenus de satisfaire à votre demande. Par exemple si nous traitons des données parce qu'il y a une obligation légale de le faire. Mais aussi si nous traitons vos données à caractère personnel dans le but d'exercer une mission d'autorité publique ou une mission (légale) d'intérêt général, ou si nous archivons les données dans l'intérêt général.

Par ailleurs, nous sommes toujours obligés d'effacer vos données après un certain temps.

### ***Droit à la limitation du traitement***

Dans certains cas, vous avez le droit à ce que vos données à caractère personnel ne soient pas (temporairement) traitées ou modifiées. Par exemple, si vous pensez que vos données sont incorrectes ou si le traitement est illicite. Vous pouvez également invoquer ce droit si nous n'avons plus besoin de vos données, mais que vous en avez toujours besoin en raison d'un intérêt mentionné dans le RGPD. Dans certains cas, vous disposez de ce droit si vous vous êtes opposé au traitement de vos données.

### ***Droit au transfert des données (portabilité des données)***

Ce droit signifie que vous avez le droit de recevoir vos données à caractère personnel, par exemple afin que vous puissiez les transmettre facilement à une autre organisation qui fournit des services similaires. Dans certains cas, vous pouvez également nous demander de transférer les données directement à une autre organisation. Ce droit ne s'applique qu'aux données numériques. Les dossiers papier ne sont donc pas couverts par ce droit. De plus, cela doit impliquer des données à caractère personnel que nous traitons avec votre permission ou afin d'exécuter un contrat avec vous.

### ***Droit d'opposition au traitement***

Vous avez le droit de vous opposer si nous traitons des données à caractère personnel sur la base d'une mission d'intérêt général (il ne s'agit pas d'une objection au sens de la loi générale sur le droit administratif). En raison d'une telle opposition, nous devrions en principe cesser de traiter les données, à moins qu'il n'y ait des raisons impérieuses de les traiter. Ces raisons doivent être plus importantes que vos intérêts, droits et libertés, ou il doit s'agir d'une injonction légale.

### ***Droit de ne pas faire l'objet d'un processus automatisé de décision ou de profilage individuel***

Certaines organisations prennent des décisions sur la base de données traitées automatiquement, par exemple dans le cas du profilage. Il s'agit par exemple du refus automatique d'une demande de crédit soumise en ligne ou du traitement des demandes d'emploi via Internet sans intervention humaine.

Le RGPD vous donne le droit d'avoir « un regard humain » sur nos décisions qui vous concernent. Pour la Province, les possibilités de prendre des décisions automatisées sont très limitées. Cela ne peut se faire qu'avec votre consentement exprès, sur la base d'une disposition législative ou si cela est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat entre vous et la Province.

### ***Informations***

Si vous avez des questions au sujet de la protection de vos données à caractère personnel ou de vos droits, ou si vous avez des plaintes à ce sujet, veuillez vous adresser à la Province à l'adresse [fglimburg@prvlimburg.nl](mailto:fglimburg@prvlimburg.nl). Nous vous aiderons volontiers si vous avez des questions ou des

réclamations concernant le traitement de vos données à caractère personnel. Si toutefois nous ne parvenons pas à nous en sortir ensemble, vous avez également le droit, en vertu de la législation sur la protection de la vie privée, d'obtenir des conseils juridiques ou de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle de la protection de la vie privée, à savoir l'*Autoriteit Persoonsgegevens*. Vous pouvez contacter cette autorité le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 : téléphone (0900) 200 120 1 (0,05 €/minute plus le coût d'utilisation de votre téléphone portable ou fixe).

Si vous souhaitez en savoir plus sur la protection de la vie privée, consultez le site Internet de l'*Autoriteit Persoonsgegevens* : [www.autoriteitpersoonsgegevens.nl](http://www.autoriteitpersoonsgegevens.nl).

Sur ce site, vous trouverez de plus amples informations sur vos droits à la page « Droits des personnes concernées » (« *Rechten van betrokkenen* »).